



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2016

Sur convocation de Madame Mireille DIEU, 1^{ère} Adjointe, pour le Maire empêché, en date du 5 avril 2016,

Étaient réunis en la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville de la Commune de VILLEDIEU, sous la présidence de Madame Mireille DIEU, 1^{ère} Adjointe, suppléante pour le Maire empêché, Mesdames et Messieurs :

Pierre Arnaud, Le Maire ; Gérard Martin, 2^{ème} Adjoint municipal ; Étienne Renet, 4^{ème} Adjoint municipal; Sylvie Bouffiès, Conseillère municipale; Claude Cellier, Conseiller municipal ; Samuel Charpentier, Conseiller municipal ; Roselyne Giraudel, Conseillère municipale ; Daniel Labit-Barthalois, Conseiller municipal ; Jean-Laurent Macabet, Conseiller municipal.

Étaient absents et ayant donné procuration :

Olivier Sac-Delhomme, 3^{ème} Adjoint municipal, ayant donné pouvoir à Jean-Laurent Macabet, Elisabeth Bertrand, Conseillère municipale ayant donné pouvoir à Pierre Arnaud, Ludovic Girard, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à Gérard Martin.

L'assemblée étant formée de 10 conseillers municipaux présents, la séance continuant,

M. Charpentier donne lecture du compte rendu du conseil municipal du mercredi 23 mars 2016.

Adoption du procès verbal de la séance du Conseil municipal à l'unanimité.

Mme Mireille DIEU ouvre le Conseil Municipal en expliquant que M. Martin va présenter les éléments des comptes de gestion, des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS ainsi que les budgets prévisionnels de 2016.

I. Approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2015.

1. Commune et assainissement

M Martin revient sur les grandes lignes budgétaires de 2015 en soulignant que la commune et l'assainissement ont une charge d'endettement moindre grâce à la cessation d'emprunts, ce qui a permis de diminuer la charge de la dette de la commune à environ 98 000 € (commune et assainissement).

Il est rappelé que la vente de la maison « Pithoud » a permis de retrouver un peu de capacité de financement.

En ce qui concerne la masse salariale, l'impact des arrêts maladie du personnel communal ainsi que d'un congé maternité a été important malgré le remboursement partiel des salaires par l'assurance statutaire. Il a

aussi fallu recruter du personnel contractuel, ce qui a généré des dépenses supplémentaires.

Il faut également souligner la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat d'environ 12 000 €.

M Martin explique que, en collaboration avec M. Renet, l'orientation du budget 2016 n'a pu se faire que tardivement puisque les objectifs de travaux, subventionnés dans le cadre de la contractualisation 2015 avec le département, n'ont été fixés qu'en fin d'année. De plus, deux chantiers nouveaux ont été mis à l'étude en fin 2015 et début 2016 : l'extension de la rénovation de l'entrée du village coté ouest avec création d'un parking, et le projet de rénovation du Café. L'étude du financement de ces chantiers a nécessité beaucoup d'efforts, ainsi que la recherche de subventions qui puisse en diminuer le coût pour la commune. Certaines de ces subventions ne sont pas encore acquises, et les décisions ultimes de lancement seront donc tributaires de leur obtention.

M Arnaud tient à saluer le travail considérable d'instruction et de gestion du budget communal mené par MM. Martin et Renet, ainsi que leur suivi attentif de gestion pour conserver une orientation budgétaire favorable.

Le tableau des chiffres essentiels est le suivant (en €) :

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	596 201,07	642 456,72	28 542,68	49 595 ,30
Section d'investissement	165 979,84	172 979,84	40 577,77	28 675,54
Reports de 2015 fonctionnement	0	236 138,94	0	0
Reports de 2015 investissement	0	19 973,44	17 337,39	0
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0
Restes à réaliser investissement	55 713,37	25 400,00	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	596 201,07	878 595,66	28 542,68	49 595,30
Résultat cumulé investissement	221 693,21	217 922,43	57 915,16	28 675,54
Total cumulé	817 894,28	1 096 518,09	86 457,84	78 270,84

Les écarts entre recettes et dépenses correspondent à l'excédent cumulé de 2015, qui sera reporté sur le budget 2016 (voir tableau budget ci-dessous). En 2015, les recettes avaient pris en compte l'excédent 2014 (sensiblement plus faible) mentionné ci-dessus.

2. CCAS

Une dépense de 2 948,00 € correspondant à la participation de la commune pour l'accès à la boutique alimentaire et au portage de repas à domicile, et une recette de 2 740,00 € correspondant à la vente des tickets pour le portage de repas à domicile. Madame La Première adjointe, suppléante pour le Maire empêché, sort de séance pour laisser libre cours à la discussion et au vote de l'approbation des comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2015.

Vote à l'unanimité.

II. Approbation des comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2015

Ces comptes étant identiques aux comptes administratifs, ils sont votés suivant la même procédure.

Vote à l'unanimité.

III. Affectation de résultats de la commune, de l'assainissement et du CCAS 2015

Gérard Martin présente les affectations de résultats de 2015 proposés pour le budget de la commune, de l'assainissement et du CCAS.

1. Commune

Le réalisé en 2015 au budget annuel de la commune est de 282 394,59 € en section de fonctionnement et de - (moins) 3 770,78 € en section d'investissement. Il est proposé :

- l'affectation d'une partie de l'excédent 2015, soit 3 770,78 € au financement des dépenses d'investissement (art 1068) du budget primitif 2016,
- la reprise du reste en section de fonctionnement du budget 2016 soit 278 623,81 € (art 002).

Vote à l'unanimité.

2. Assainissement

Le réalisé en 2015 au budget annuel assainissement est de 21 052,62 € en section de fonctionnement et de - (moins) 11 902,23 € en section d'investissement du budget primitif de 2016. Il est proposé :

- L'affectation en totalité de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement (art. 1068) du budget primitif 2015, soit 21 052,62 €.

Vote à l'unanimité.

3. CCAS

Le réalisé en 2015 au budget annuel du CCAS est de 2 245,14 € en section de fonctionnement. Il est proposé d'affecter 2 245,14 €, en section de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

IV. Vote du taux des taxes

Madame la Première adjointe explique au conseil municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des taxes locales directes. Ainsi, vu les bases d'imposition notifiées par les services fiscaux et l'analyse des besoins au budget 2016 faite par MM. Martin et Renet, il ne semble pas nécessaire d'augmenter les taux cette année. Il est ainsi proposé les taux suivants pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 9,87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 16,68 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 49,97 %

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal se félicite de cette décision, qui était attendue par les Villadéens.

V. Vote des budgets 2016 de la commune, de l'assainissement et du CCAS

1. Commune et assainissement

Gérard Martin rappelle les grandes orientations du budget souhaitées par le conseil municipal :

- Voirie :
 - Les travaux de voirie importants concernant la rénovation de l'entrée du village route de Roaix, du parking attenant et de l'arborisation de la zone (montant total investissement de 168 800 €, dont une participation de la commune de 32 400 €).
 - Les travaux prévus sur la voirie : Impasse Jacomet et autres rues ou chemins, sont évalués à 51 700 € avec un reste pour la commune de 20 400 € après déduction des subventions.
- Numérotation métrique : le chantier va se terminer et le coût restant est de 7 500 €.
- Informatique : les attaques des derniers virus informatiques ont montré qu'une sérieuse mise à jour de nos moyens techniques est nécessaire.
- Terrains sportifs : la réfection du stade de football va être portée en grande partie par l'association villadéenne « les Ringards » et le Conseil Municipal unanime salue le geste de solidarité de cette association qui témoigne, comme l'a fait également l'association « les amis de la Chapelle St Laurent », d'une réelle implication dans la vie du village, et l'en remercie vivement.
- Plan Local d'Urbanisme : le coût prévu de 8 000 € comprend les frais occasionnés par les services du cabinet spécialisé ainsi que l'enquête publique qui est en cours actuellement.
- Café du Centre : une première estimation de la rénovation du bâtiment a été chiffrée à 600 000 € TTC. Pour bénéficier des subventions DETR et SIPL, essentielles pour rendre le projet compatible avec nos finances, les travaux devraient commencer avant la fin d'année 2016. Des aides départementales seront également recherchées. Cet objectif, de travaux pendant l'hiver 2016, permettrait de préserver l'activité estivale du Café, si importante de plusieurs points de vue.

M. Martin précise au sujet du budget qu'il a pu s'appuyer sur les assistantes administratives de la commune qui ont fait preuve de grandes compétences ; ce qui va permettre d'être encore plus performant dans la gestion de dossiers techniques communaux.

Ainsi, après la réalisation du budget, il souhaite que l'on puisse améliorer, dans le courant de l'été, la gestion du personnel, notamment avec une réflexion sur les contrats d'assurance de la collectivité et le régime indemnitaire des agents municipaux.

Le tableau des chiffres essentiels est le suivant :

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	828 948,00	550 324,00	60 000,00	60 000,00
Section d'investissement	303 500,00	307 270,37	39 652,00	68 892,00
Reports de 2015 fonctionnement	0	278 624,00	0	0
Reports de 2015 investissement	0	0	29 240,00	0
Restes à réaliser fonctionnement	0	0	0	0
Restes à réaliser investissement	55 713,37	25 400,00	0	0
Résultat cumulé fonctionnement	828 948,00	828 948,00	60 000,00	60 000,00
Résultat cumulé investissement	359 213,37	359 213,37	68 892,00	68 892,00
Total cumulé	1 188 161,37	1 188 161,37	128 892,00	128 892,00

Vote à l'unanimité.

2. CCAS

Le budget du CCAS s'équilibre en fonctionnement à 4 546, 00 € grâce à un excédent reporté de 2 246,00 €.

VI. Vote des subventions aux associations

Madame la 1^{ère} Adjointe expose à l'assemblée qu'il convient d'attribuer les subventions aux associations locales et extra communales, compte tenu des crédits votés au budget primitif de l'exercice 2016. Ceci exposé, Madame la 1^{ère} adjointe demande au conseil municipal de bien vouloir procéder à la répartition des crédits, aux différents bénéficiaires.

Ainsi, la liste des bénéficiaires et le montant de la subvention attribuée à chaque association est arrêtée comme suit :

Amicale laïque	1 000 €
Ancien combattants de Vaison	80 €
Association Aide aux Familles	100 €
Association d'Entraide	656,46 €
Association départementale de comités communaux feux de forêt	158 €
Association paroissiale	200 €
Atelier du Regard – festival d'automne « Après les Vendanges »	500 €
Bibliothèque Mauric	850 €
Club des Aînés	200 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Confrérie des Louchiers	150 €
Coopérative scolaire	950 €
Echiquier Géant	200 €
Eclats de scène « Les Conviviales »	700 €
Ecole de cirque Badaboum	100 €
Jeunes agriculteurs « Nuit de Bacchus 2016 »	250 €
Skate park	200 €
Société de chasse	200 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	150 €
Vénérable Confrérie Saint Vincent	200 €

Les votes sont les suivants :

- 11 « Pour »
- 01 « Contre »
- 01 : « abstention »

Mme Dieu annonce qu'il y a eu deux légères baisses de soutien financier suite aux décisions de la commission. Il est rappelé que le Conseil Municipal est prêt à soutenir l'association « La Gazette » qui historiquement ne demande pas de subvention communale et pourrait éventuellement bénéficier d'une aide du Conseil Départemental. Les démarches administratives pourraient être faites avec le soutien du secrétariat de la commune en cas de besoin.

VII. Désignation de l'architecte en charge de la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'immeuble du « Café du centre »

M. Charpentier explique que la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 07 avril 2016, en présence de l'architecte conseil attaché au Conseil de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse, a décidé de retenir l'offre du cabinet « Architecture Axel COLLOT », domicilié 9 rue du Ventoux à Vaison-la-Romaine, pour l'accomplissement de plusieurs tâches s'élevant au total à 11% des travaux TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer le marché tel que proposé par la commission d'appel d'offre et d'autoriser le maire à signer le marché retenu.

Les cabinets d'architectes qui avaient candidatés et qui n'ont pas été retenus seront avertis par courrier dans ces prochains jours.

De plus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer, lorsque la désignation à bulletin secret du lauréat pour la reprise de la location-gérance du Café du Centre aura eu lieu ces prochains jours, le contrat de location-gérance ainsi que tout document administratif nécessaire avec le candidat retenu.

Vote à l'unanimité.

VIII. Demande de subventions pour les travaux de réfection du Café du Centre : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et Soutien à l'Investissement Public local 2016

Madame la 1^{ère} adjointe évoque le projet de rénovation de l'immeuble du Café du Centre qui comprend la création de deux logements. Le montant estimatif des travaux s'élève à 500 000,00 € HT soit 600 000,00 € TTC.

Madame la 1^{ère} adjointe ajoute que ces travaux peuvent être financés en partie par l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local 2016 d'une part (c'est une dotation exceptionnelle cette année) et au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 d'autre part. Elle propose le plan de financement suivant :

• Soutien à l'investissement public local 2016	200 000,00 €
• DETR 2016 (30 % du HT)	150 000,00 €
• autofinancement communal	150 000,00 €
• préfinancement T.V.A.	100 000,00 €
TOTAL	600 000,00 €

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a :

- approuvé le plan de financement présenté pour la rénovation de l'immeuble du Café du Centre pour un montant de 500 000,00 € HT, soit 600 000,00 € TTC.
- validé les demandes des subventions suivantes :
 - au titre du soutien à l'investissement public local 2016, une subvention d'un montant de 200 000,00 €.
 - au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016, une subvention d'un montant de 150 000,00 €.
- autorisé la 1^{ère} adjointe par suppléance du Maire empêché, à signer tout document inhérent à ce dossier.

M. Martin annonce que les demandes de subventions doivent être faites très rapidement au vu des rétro-plannings.

Vote à l'unanimité.

IX. Délibération pour la modification de dénominations de trois voies

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle les délibérations n°22-2013 du 16 mai 2013, n°22-2015 du 29 mai 2015 et n°33-2015 du 2 novembre 2015 relatif au projet de signalétique dans le village et à la mise en place d'une numérotation des voies, conjointement avec les services de la Poste.

Elle précise qu'il convient de modifier le nom de trois voies :

- « Route de Cairanne » se nommerait en fait « Route de Roaix »
- « Route de Roaix » se nommerait en fait « Route de la Croix de Granier »
- « Trou de Marotti » se nommerait en fait « Rue du Trou de Marotti »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications de la dénomination des voies ci-dessus présentées.

Vote à l'unanimité.

X. Modification des indemnités de Monsieur le Maire et de Madame la Première Adjointe suite à la réintégration du maire dans la plénitude de ses fonctions

Madame la 1^{ère} adjointe a le plaisir d'annoncer à l'assemblée que Monsieur le Maire a décidé de réintégrer pleinement ses fonctions de premier édile de la commune à compter du 14 avril 2016 au soir.

Ainsi, la suppléance du maire sera levée à compter du 15 avril 2016. Madame la Première adjointe va toutefois conserver certaines délégations afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale. Par ailleurs, comme il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions fixées par la loi, les indemnités de fonctions versées à ses membres et étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal et sur proposition de Monsieur le Maire, l'enveloppe budgétaire concernant les indemnités de M. le Maire et de Madame la Première Adjointe sera donc divisée en deux parts égales entre ces deux élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux des indemnités pour l'exercice effectif de fonctions comme suit, et ce dès le 15 avril 2016 :

Nom du Bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015 majoré 821) maxi 31%
Pierre ARNAUD : Le Maire	15.5%
Mireille DIEU : La 1 ^{ère} Adjointe	15.5%

Vote à l'unanimité.

XI. COMPTE RENDU DU TRAVAIL EFFECTUE PAR LES COMMISSIONS COMMUNALES

- Urbanisme

Mme la 1^{ère} adjointe présente les dernières demandes en urbanisme :

- PERMIS DE CONSTRUIRE

- ✓ La SCEA Les Petites Costières é déposé le 18/12/2015 un permis de construire pour un hangar agricole, quartier St Laurent, zone A. Accordé le 10/03/2016.
- ✓ M. SERRET Frédéric a déposé le 14/01/2016 un permis de construire pour un hangar agricole, quartier Les Faïnes, zone A. Accordé le 29/03/2016. Les élus demandent à ce que l'on soit vigilant

sur le fait que la construction soit dissimulée par de la végétation, comme cela l'a été expressément demandé.

- ✓ Mme BLANC Monique a déposé le 22/03/2016 un permis de construire pour la création de deux logements dans un bâtiment existant, Chemin du Pigeonnier, zone UB. En cours d'instruction.

- DECLARATION PREALABLE

- ✓ M. HEYSELBERGHS Wim a déposé le 18/02/2016 une déclaration préalable pour la construction d'un mur de clôture, Chemin du Pigeonnier, zone UB. Accordée le 10/03/2016.

- Commission du Café du Centre :

Les élus en charge du dossier sont satisfaits du professionnalisme de l'architecte M. GROS attaché au CAUE, qui leur a permis de défricher ce dossier technique difficile et de préparer l'appel d'offre pour les architectes.. Par ailleurs, l'appui d'un cabinet d'avocat spécialisé a été sollicité pour finaliser le contrat destiné au locataire-gérant répondant aux attentes des élus et permettant une sélection appropriée du candidat. Ce contrat va être envoyé à l'ensemble des candidats qui devront informer la commune de leur position.

Les sélections vont avoir lieu entre les 20 avril et 26 avril prochains afin de décider au plus tard le 29 avril du candidat retenu.

- Service technique

M. Labit-Barthalois fait le point sur l'avancée des travaux route de Roaix et annonce que l'un des administrés n'était pas raccordé correctement au tout à l'égout. Les travaux ayant eu lieu, il va falloir réunir la commission afin de déterminer la prise en charge financière de ces travaux.

Il est également question de profiter de ces travaux pour discuter de la suppression de deux poteaux électriques dont les lignes pourraient alors être enterrées.

XII. QUESTIONS DIVERSES

- Madame la 1^{ère} adjointe présente une demande de l'Agence régionale pour l'environnement & l'écodéveloppement au sujet d'un appel à candidatures qui doivent être examinées avant le 10 mai prochain.
- M. Cellier annonce que le vote du budget a bien eu lieu pour le Syndicat de l'Aygues.
- M. Arnaud demande si sa requête concernant les nids de poule de certaines routes, à savoir le rebouchage, pourra être traitée d'ici 5 à 6 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Fait à Villedieu le 21 avril 2016
Madame la 1^{ère} Adjointe
Par suppléance pour le maire empêché

Mireille DIEU